

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 14 AVRIL 2026

Roger DIDIER, MAIRE de la Ville de GAP,

Objet : Arrêté de délégation de fonction et de signature à Mme Chiara GENTY, Conseillère Municipale Déléguée

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-18 qui prévoit que « le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal »,

VU l'article L.2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les délégations données par le Maire subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Mme Chiara GENTY, Conseillère Municipale Déléguée,

CONSIDERANT que cet arrêté réglementaire de délégation définit précisément les fonctions déléguées qui seront assurées sous la surveillance et la responsabilité du Maire,

ARRETE

Article 1 :

Mme Chiara GENTY, Conseillère Municipale Déléguée, est déléguée à la Jeunesse. Sous ma surveillance et ma responsabilité, elle assurera, en mes lieux et place, les fonctions et missions relatives à toutes les questions se rapportant à la jeunesse.

Article 2 :

Délégation permanente de signature est donnée à l'intéressée à l'effet de signer tous documents, actes, courriers, attestations, arrêtés, délibérations et autorisations liés aux fonctions énoncées à l'article 1er ci-dessus, y compris la réponse aux demandes de subvention et mise à disposition, les ordres de service et les bons de commande.

Article 3 :

Chiara GENTY, Conseillère Municipale Déléguée, reçoit, pour les domaines cités à l'article 1 du présent arrêté, délégation de signature des décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes, Monsieur le Trésorier Principal et à l'intéressée.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 14 AVRIL 2026



Le Maire

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 16 AVR 2026
Publié ou notifié le : 16 AVR 2026

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **A2026_04_265**
Objet : **Arrêté de délégation de fonction et de signature à Mme Chiara GENTY, Conseillère Municipale**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2026-04-16 00:00:00+02
Nature de l'acte : Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 5.5 - Delegation de signature
Identifiant unique : 005-210500617-20260416-A2026_04_265-AR
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20260416-A2026_04_265-AR-1-1_0.xml	text/xml	928 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : D_18738.pdf Nom métier : 99_AR-005-210500617-20260416-A2026_04_265-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	54 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 avril 2026 à 16h48min50s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 avril 2026 à 16h48min51s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 avril 2026 à 16h48min52s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 avril 2026 à 16h50min26s	Reçu par le MI le 2026-04-16

